

RE - PA - RA - TION pour l'esclavage et pour les dérèglements climatiques dus à l'Occident !

écrit par Maxime | 19 octobre 2017

Si l'esclavage appartient désormais au passé depuis son interdiction par les régimes républicains français, l'avenir semble nous réserver une nouvelle forme de repentance : la justice climatique internationale.

Un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été fait assez récemment à ce sujet (le CESE est une institution républicaine, les membres du CESE sont rémunérés environ 3800 euros par mois (statut inspiré de celui de député): décret n° 59-602 du 5 mai 1959. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000673004>).

L'idée est que **certains territoires dans le monde souffrant d'un retard de développement auraient droit à une réparation de leur préjudice lié aux dérèglements climatiques occasionnés par le développement des industries en Occident.** Elle est présentée dans plusieurs documents qui utilisent l'écriture inclusive, si chère à la « gauche » internationaliste contemporaine

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/12/lecriture-inclusive-la-nouvelle-fabrique-des-cretin%C2%B7e%C2%B7s/>

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2016/2016_10_justice_climatique.pdf
f_page 14 :

« Les pays du Nord sont historiquement responsables d'une large partie des émissions mais ce sont ceux du Sud qui subiront l'essentiel des conséquences – et

cela même si cette présentation schématique masque des réalités plus complexes, comme le tribut que paient déjà au réchauffement climatique les territoires du Grand Nord. **Que les pays les plus vulnérables soient parmi ceux qui ont le moins contribué aux émissions constitue une seconde source d'injustice climatique.** Et cela reste vrai aujourd'hui : dans de nombreux pays africains les émissions de CO2 sont de quelques centaines de kilos par an et par personne, voire moins, alors qu'elles atteignent une vingtaine de tonnes pour un.e habitant.e des États-Unis, environ 7,5 tonnes pour celles et ceux de l'Union européenne (UE) à 27 et moins de 6 pour un.e Français.e.

Face à ce constat, la justice climatique est devenue une revendication forte de la société civile à l'échelle internationale avec plusieurs sommets, depuis 2003, qui se sont tenus sur le sujet en marge des Conférences des parties de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ».

« la crise climatique n'est pas seulement une crise liée au réchauffement planétaire. C'est une crise politique, une crise alimentaire et énergétique en plus d'être une crise écologique ».

J'ai été pour le moins étonné de découvrir un lien prétendu avec le féminisme...

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/cese-justice-climatique-inegalite-rechauffement-avis-27574.php4>

Mais une réminiscence m'a conduit à chercher dans les archives de Résistance républicaine car il me semblait bien avoir déjà lu quelque chose de semblable à propos de l'ineffable Ségolène Royal :

<http://resistancerepublicaine.com/2016/12/10/segolene-royal-le-galite-homme-femme-est-une-condition-indispensable-a-la-reussite-de-la-lutte-contre-le-dereglement-climatique/>

« **Enfin, des inégalités de genre peuvent être approfondies par le changement climatique, en particulier dans les pays en voie de développement. Ainsi, les femmes, du fait d'un accès à l'éducation, au travail et à la protection des droits**

socio-économiques plus difficile, subissent plus directement et durablement les conséquences du réchauffement. Le rapport ajoute : « Cette remarque générale concerne également la France et ses Outre-mer. » »
« Les auteurs du projet d'avis espèrent qu'à travers ces recommandations la justice climatique soit mise en œuvre dans la seconde phase du PNACC, qui » doit prévoir des instruments d'évaluation des politiques et des mesures pour lutter contre le changement climatique au regard de leurs bénéfices pour les 20% les plus pauvres afin de s'assurer que ces mesures ne creusent pas les inégalités ».

A l'échelle internationale, le CESE soutient le projet de « désignation d'un.e représentant.e spécial.e pour la sécurité climatique rattaché.e au ministère de la Défense en lien avec le ministère de l'Environnement, le ministère des Affaires sociales et le ministères des Affaires étrangères. » L'avis incite notamment la France à mettre le sujet du statut des réfugiés climatiques à l'ordre du jour de la COP22 ».

On peut donc s'attendre à recevoir dans l'avenir des réfugiés climatiques africains s'ajoutant aux autres réfugiés politiques voire, dans la pratique, aux réfugiés économiques, qui existent de facto si le pouvoir exécutif ne les expulse pas.

L'idée peut paraître brillante à première vue, mais je ne pense pas qu'on puisse organiser une telle justice climatique sans tenir compte d'autres enjeux politiques notamment sécuritaires et civilisationnels.

Qui devra payer des réparations, d'ailleurs ? Les nations ou les industriels les moins soucieux de la préservation de l'environnement ? S'il s'agit de comparer le développement des territoires, vraisemblablement, ce seront les nations, donc des contribuables qui, pour un grand nombre, se contentent d'un niveau de vie sommaire et ne participent pas massivement à la pollution, comme c'est le cas par exemple des gens qui ne prennent l'avion que très exceptionnellement.

On peut aussi considérer que l'idée est en réalité faussement brillante car les différences de développement sont légitimes

et correspondent à une inégalité des civilisations. Le préjudice subi, à le supposer établi (ce que nieront les « climato-sceptiques ») peut donc être estimé juste, car il n'est que la conséquence d'une différence de talents et de mérites entre les différentes civilisations concernées (cf Déclaration 1789 à ce sujet). Les choix civilisationnels n'ont pas été les mêmes, les récoltes varient aussi pour utiliser une métaphore agricole.

Au sein des nations occidentales, il existe en général des mécanismes de redistribution sociale liées à l'idée grecque puis européenne de démocratie, de gouvernement organisé dans l'intérêt de tous qui permet à chacun de pouvoir espérer participer au pouvoir politique comme économique, afin de renforcer la cohésion sociale, mais à l'échelle de la planète, il n'existe aucune démocratie mondiale donc des mécanismes dits d'équité n'ont pas lieu de jouer de la même manière.

Les philosophes ont depuis l'Antiquité considéré en général qu'une petite cité était l'échelle la plus adaptée à l'expérience politique démocratique afin que l'idéal démocratique soit réalisable. On constate depuis que plus le pouvoir s'éloigne du peuple, moins, effectivement, celui-ci se sent concerné et apte à contrôler la bonne gestion des représentants publics. Actuellement, notre Constitution, notamment la Déclaration de 1789, s'oppose à un déplacement de l'échelle démocratique au niveau mondial. Le paragraphe introductif de ce dernier texte précise bien en effet qu'il pose des principes destinés à fonder les « réclamations des citoyens ».

Fondamentalement, il s'agit toujours de rejeter l'idée de démocratie mondiale, qui fait le jeu des élites politiques et économiques cosmopolites, mais en général dessert l'intérêt des peuples et leur aspiration légitime à pouvoir vivre dans leur pays sans s'y sentir déracinés.

Or, dans le cas présent, ainsi que le rapport le souligne, on

constate que ce n'est pas vraiment le peuple réel qui réclame cela, mais des agents d'influence de l'idéologie mondialiste qui ont déjà, pour un grand nombre, beaucoup déçu ces derniers temps.

Qui peut être rassuré, notamment, de voir que **la demande est soutenue par les chefs musulmans turcs**, à l'époque où sévit l'arrogant Erdogan qui célèbre en grande pompe la prise de Constantinople qui avait marqué une défaite des Européens coalisés, qui exerce des pressions pour poursuivre un humoriste allemand, fait du chantage à la gestion des flux migratoires pour obtenir des visas pour ses ressortissants alors même qu'il affiche une ambition impérialiste, conquérante, etc. ?

Entre autres, selon le rapport (page 15) « l'Encyclique du Pape François souligne qu'une approche écologique devient toujours une approche sociale. Il reconnaît l'existence d'une dette écologique entre les pays du Nord et du Sud et souligne l'utilisation disproportionnée des ressources naturelles entre les pays.

Sur le même thème, une réunion de chefs religieux de la communauté musulmane à Istanbul en août 2015 a abouti à l'adoption de la « **déclaration islamique sur le changement climatique** ».

Bref, cela fait beaucoup d'indices qui conduisent à douter de l'intérêt de cette justice climatique internationale, mais sans doute un tel projet permettra-t-il à des gens bien placés de se faire une jolie carrière au sein d'une énième instance internationale comme celles qui pullulent actuellement et ce sera encore une justification à l'immigration massive qui modifie le peuplement des pays européens avec de multiples conséquences en général au profit des élites politiques et économiques et au détriment des peuples autochtones...